

# Handicap à l'école : 3 pôles d'appui ouvriront d'ici 2026

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

1 août 2025



« *Notre objectif est d'accompagner correctement les enfants en situation de handicap. L'école inclusive donne à tous des chances de réussite. Pour notre académie, ce sont 3 500 élèves soit 4 % de notre communauté scolaire qui sont concernés* ». Ces mots qui cherchent à rassurer les parents d'enfants parfois sans solution, sont ceux de Gabriele Fioni, recteur d'académie (au centre photo ci-dessus). « *Si nécessaire, nous augmenterons le nombre d'AESH pour que chaque élève dans le besoin soit accompagné* », a-t-il poursuivi, tout en indiquant que les effectifs des AESH ont « *plus que doublé* » dans l'académie ces dernières années.

La Guadeloupe compte 1 200 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) pour 3 500 élèves identifiés. « *Il y a toujours un manque de personnel dans la profession* » témoigne une AESH pour qui cela

*« s'explique par des salaires pas suffisamment attractifs » au regard du travail réalisé. La rémunération du personnel recruté en CDD les trois premières années, puis en CDI, est inférieure au Smic en raison du travail à temps partiel. « Notre contrat est de 24h/semaine, donc si un enfant est à 100 % on ne doit s'occuper que de lui. Dans les faits, il arrive que des enfants qui sont à 80 % ou 50 % restent seuls parce qu'on ne peut pas se relayer comme il faudrait » poursuit l'AESH.*

La prise en charge des élèves en situation de handicap fait l'objet d'une convention de coopération 2025-2030 signée le 29 juillet dernier entre le rectorat et l'Agence régionale de santé (ARS). De quoi se conformer à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, soit une école pour toutes et tous. La convention, renouvelée pour la troisième fois, engage les deux institutions à collaborer dans plusieurs domaines : accueil des élèves à besoins particuliers, continuité des parcours, coordination des accompagnements, et développement de l'offre médico-sociale en milieu scolaire.

À compter de 2026, de 3 pôles d'appui à la scolarité (Pas) seront ouverts en Guadeloupe, avec l'objectif d'améliorer le service public d'éducation inclusive. Selon la circulaire ministérielle, le Pas doit « apporter aide et soutien à tout élève qui rencontre une difficulté d'accès au savoir et aux compétences ». Il pourra s'agir de matériel adapté aux besoins de l'élève, de pédagogie définie et mise en œuvre par le professeur dans sa classe.